

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **32**

Présents ou représentés : **32**

Qui ont pris part à la délibération : **32**

Date de la convocation : **19/10/2017**

Date d'affichage : **26/10/2017**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du jeudi 26 octobre 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 26 octobre 2017 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADÉ, Maire

PRESENTS : Éric MASSON - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Jean-François FARNET - Ernest DAL SOGLIO - Carole RUIZ -

POUVOIRS :

Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Renée FALCO à Audrey TROIN / Michel BERTIN à Marc Etienne LANSADÉ / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Aimé GARNIER / Patricia PENCHENAT à Rémy FÉLIX / Michel DALLARI à Ernest DAL SOGLIO / Frédéric LACOUR à Jean-François FARNET / Malika OUAREZKI à Carole RUIZ

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

La Commune est propriétaire de la parcelle BE 6 d'une surface de 18 031 m².

Cette parcelle constitue aujourd'hui le parking public qui dessert la plage et les deux restaurants de plage.

Le réseau électrique s'avère insuffisant, notamment lors de certaines manifestations estivales. En effet, la commune développe les rencontres culturelles et festives en bord de mer et se trouve confrontée à des problèmes liés d'électricité.

Afin de pallier ces carences, il est nécessaire de prévoir des travaux de confortement.

N° 2017/123

**AUTORISATION DONNEE A ENEDIS OU A TOUTE AUTRE SOCIETE PAR SUBSTITUTION DE DEPOSER
LES AUTORISATIONS DE TRAVAUX NECESSAIRES A LA REALISATION D'UN POSTE DE
TRANSFORMATION - PARCELLE BE 6 LIEU-DIT COGOLIN PLAGE**

CM 26/10/2017

N° 2017/123

**AUTORISATION DONNEE A ENEDIS OU A TOUTE AUTRE SOCIETE PAR SUBSTITUTION DE DEPOSER
LES AUTORISATIONS DE TRAVAUX NECESSAIRES A LA REALISATION D'UN POSTE DE
TRANSFORMATION - PARCELLE BE 6 LIEU-DIT COGOLIN PLAGE**

Dans ce contexte, ENEDIS va procéder au renforcement du réseau. A cet effet, il est nécessaire de prévoir la construction d'un poste de transformation de courant électrique affecté à l'alimentation du réseau de distribution publique d'électricité.

Ce bâti représente une surface de 25 m² conformément au plan délimitant l'emplacement réservé à ENEDIS. L'implantation pourra être quelque peu modifiée en fonction des contraintes techniques liées à cette réalisation.

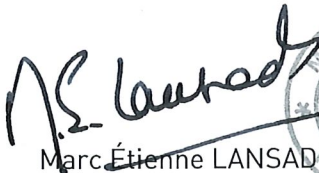
Au regard de ces travaux, le pétitionnaire sollicite l'autorisation de déposer les autorisations nécessaires sur la parcelle communale.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser ENEDIS ou toute autre société par substitution à déposer les autorisations de travaux nécessaires à la réalisation d'un poste de transformation de 25 m² sur la parcelle BE 6 lieu-dit Cogolin Plage.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 25 POUR - 7 ABSTENTIONS** (Pascal CORDÉ - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI).

Le Maire,


Marc Étienne LANSADÉ

